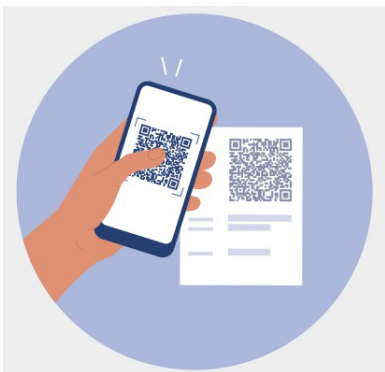


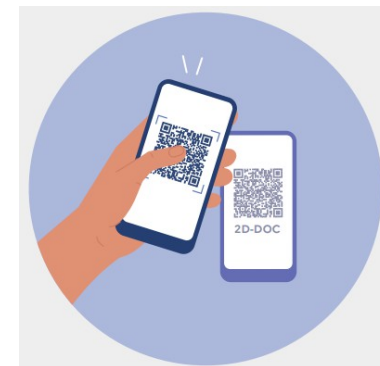
En application du décret « n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire »



PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE **DANS LES LOCAUX DE LA BIBLIOTHÈQUE**

à partir du 9 août pour toute personne majeure

Merci de présenter votre pass à l'accueil dès votre arrivée à la bibliothèque.



Pour vous faciliter l'emprunt et le retour des documents sans pass, les dispositifs suivants sont mis à votre disposition :

Pour les emprunts :

Récupération des documents réservés au seuil de la bibliothèque.

Pour effectuer les réservations, vous pouvez :

- réserver via le site de la bibliothèque (<https://bibliotheque-prahecq.fr/>) avec vos identifiants
- envoyer un mail avec vos demandes (bibliotheque.prahecq@orange.fr)
- appeler la bibliothèque lors des permanences téléphoniques au **05 49 26 06 10**
 - permanences téléphoniques : Mardi 14h-17h ; Vendredi 10h-12h

Pour les retours :

Des caisses de retours sont accessibles aux heures d'ouverture à l'entrée de la bibliothèque.

Pour toute question, renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter par mail, par téléphone ou directement à la bibliothèque.